

Colmar, le 7 mars 2018

L'inspectrice d'académie,
directrice académique des services de l'éducation
nationale du Haut-Rhin,

à

Mesdames les institutrices et messieurs
les instituteurs,
Mesdames et messieurs les professeurs des
écoles du Haut-Rhin,

Division
de l'enseignant, des
moyens et de la
formation continue
du 1^{er} degré

Dossier suivi par
Sylvie PHILIPPE
Aline MARECHAL
03.89.21.56.40
03.89.21.56.19
l68d1@ac-strasbourg.fr

Adresse postale
Direction des services
départementaux de
l'éducation nationale
du Haut-Rhin
52-54 avenue de la
république
BP 60092
68017 COLMAR Cedex

Objet : Troisième appel à candidature - Postes à exigences particulières : CP-CE1 dédoublé - Rentrée 2018

Les postes à exigences particulières et à profil sont des postes pour lesquels la meilleure adéquation possible entre le profil du poste et le profil du candidat est recherchée.

Ces postes sont traités en dehors du mouvement intra-départemental, sur la base d'appels à candidature qui listent les postes vacants sur lesquels les enseignants peuvent postuler. Ils ne peuvent donc pas être obtenus dans le cadre du mouvement.

Les appels à candidatures sont effectués uniquement sur des postes vacants. Il est donc inutile d'envoyer sa candidature à un poste qui n'apparaîtrait pas sur la liste ci-dessous.

I / Les modalités de candidature

a. Le recrutement

Les candidats intéressés par l'un des postes listés dans le présent appel enverront une lettre de candidature motivée, sous couvert de leur IEN qui portera un avis.

Tous les candidats ayant eu un avis favorable de leur inspecteur de circonscription passeront devant une commission d'entretien.

Exception : - les enseignants ayant reçu un avis défavorable de leur inspecteur de circonscription ne seront pas reçus par la commission.

- pour les postes à exigences particulières, l'avis favorable de la commission reste valable pendant trois années scolaires. Le candidat est donc dispensé d'entretien pendant cette période s'il postule sur le même type de poste pour lequel l'avis favorable a été donné.

Le départage des candidats ayant reçu l'avis favorable de la commission se fera au barème.

b. La nomination

La candidature à ce type de poste relève d'un choix personnel et réfléchi. Il est ainsi précisé que **tout enseignant qui postule à un poste à profil où à exigences particulières, et dont la candidature serait retenue, ne peut pas refuser d'être affecté sur ce poste.**

La nomination sur ces postes se fera à titre définitif, sous réserve que le candidat dispose des titres requis, et sous réserve de validation par les instances paritaires.

Les enseignants titulaires souhaitant s'essayer à un poste à profil pourront être nommés à titre provisoire en affectation à l'année (AFA), **sous réserve qu'ils en fassent la demande par écrit lors de leur candidature. Leur poste d'origine leur sera réservé pendant la durée maximale d'une année.**

La date limite de retour des candidatures à la Division de l'enseignant du 1^{er} degré est fixée au 23 mars 2018 délai de rigueur.

Postes vacants

1)CP-CE1 dédoublé

| | | |
|----------------------------------|----------|----------|
| -Ecole élémentaire Anne Franck | COLMAR | 1 poste |
| -Ecole élémentaire Saint-Exupéry | COLMAR | 1 poste |
| -Ecole élémentaire J.J Waltz | COLMAR | 1 poste |
| | | |
| -Ecole primaire Brossolette | MULHOUSE | 1 poste |
| -Ecole élémentaire Stintzy | MULHOUSE | 2 postes |
| -Ecole primaire La Fontaine | MULHOUSE | 1 poste |
| -Ecole primaire Pierrefontaine | MULHOUSE | 3 postes |
| -Ecole élémentaire Jean Zay | MULHOUSE | 3 postes |
| -Ecole élémentaire Thérèse | MULHOUSE | 5 postes |
| -Ecole élémentaire Matisse | MULHOUSE | 2 postes |
| -Ecole élémentaire Louis Pergaud | MULHOUSE | 3 postes |
| -Ecole élémentaire Koechlin | MULHOUSE | 1 poste |
| -Ecole primaire Drouot | MULHOUSE | 3 postes |
| -Ecole primaire Henri Sellier | MULHOUSE | 1 poste |
| -Ecole primaire Jean Wagner | MULHOUSE | 1 poste |
| -Ecole élémentaire Wolf | MULHOUSE | 2 postes |

2) Plus de maître que de classes pour renforcement des classes bilingues du dispositif

| | | |
|---------------------------------|----------|---------|
| -Ecole primaire Pfister | COLMAR | 1 poste |
| | | |
| -Groupe scolaire Pierrefontaine | MULHOUSE | 1 poste |
| | | |
| -Ecole élémentaire Nordfeld | MULHOUSE | 1 poste |
| | | |
| -Ecole élémentaire Koechlin | MULHOUSE | 1 poste |

signé : Anne-Marie MAIRE

ANNEXE – FICHE DE POSTE

ENSEIGNANT DU DISPOSITIF « CP-CE1 dédoublé »

Le maître « CP-CE1 dédoublé » exerce au sein d'une école en REP+ dans une des deux situations suivantes selon le dispositif mis en place dans l'école :

- soit en responsabilité au sein d'une classe de 12 élèves de CP ou de CE1 ;
- soit dans le cadre du fonctionnement dans lequel trois enseignants ont la responsabilité de deux classes de 25 élèves de CP ou de CE1 chacune. Son action est prioritairement centrée sur les enseignements fondamentaux : lire, dire, écrire, compter, respecter autrui ; elle vise à atteindre l'objectif « 100% de réussite ».

Tout professeur des écoles motivé peut se porter candidat, qu'il exerce déjà dans l'école souhaitée ou non. Une expérience du travail au sein du cycle 2 et dans un réseau éducation prioritaire peut constituer un atout.

Compétences

- bonne maîtrise didactique dans les domaines de la lecture, de l'écriture et de la numération au cycle 2 ;
- bonne connaissance des processus d'apprentissage. ;
- bonne capacité à prendre en compte les besoins divers des élèves, à identifier les obstacles ;
- bonne capacité d'adaptation et de travail en équipe.

Pour information : il est précisé que dans les classes bilingues, le renforcement des enseignants en français sera assuré par un enseignant « plus de maîtres que de classes ».

Pour tout renseignement complémentaire concernant les maîtres « CP dédoublé », veuillez contacter Monsieur RIBER – Adjoint à la directrice académique en charge du 1^{er} degré - Tél. : 03 89 21 56 15.